

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

CONSEILLERS
MUNICIPAUX 33
MEMBRES EN
EXERCICE 33
PRESENTS OU
REPRESENTES 33

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente du Pôle Culturel, sous la présidence de **M. Bernard MOUTTET**, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. MOUTTET Bernard, **Mme LEROY** Bénédicte, **M. DAUMAS** Robert, **M. OLIVIERI** Christophe, **Mme GAUTIER** Denise, **M. LUPI** Robert, **Mme BRUNO** Laëtitia, **M. LANDA** Jean-Claude, **Mme LUCIANI** Yolande, **M. DELCAMPE** Raymond, **Mme BRAYDA** Frédérique, **Mme NOEL** Régine, **M. VALENTIN** Pierre, **Mme BACCINO** Véronique, **M. DONATI** Bruno, **M. MICHEL** Robert, **Mme LAFAY** Valérie, **M. KAUPP** Philippe, **Mme WOZNIAK** Frédérique, **Mme LUCIANI** Valérie, **M. DELVALEE** Stéphane, **Mme FAUCHER** Aurore, **M. GARCIA** Matthieu, **M. CRETE** Christophe, **M. CANEPARO** Francis, **Mme CORNET** Ingrid, **Mme CHORDA-AMBROGIO** Séverine, **Mme LEGOND** Chloé, **M. CHABLE** Pierre-Laurent,

ETAIENT REPRESENTES :

A donné pouvoir conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme SAMAZAN Léa procuration à **Mme LEROY** Bénédicte,
M. DELVALEE Philippe procuration à **M. MOUTTET** Bernard,
Mme LE BORGNE-CAPRARO Stéphanie procuration à **Mme GAUTIER** Denise,
M. GONCALVES Florian procuration à **M. LANDA** Jean-Claude,

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LUCIANI Valérie a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR
L'EXPERIMENTATION DE SOLUTIONS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AVEC LE
DEPARTEMENT DU VAR**

VU la délibération du Conseil Départemental du 13/06/2023 ;

VU la décision du comité de pilotage d'ADN83 et la démarche d'accompagnement des Collectivités du Var sur les sujets de l'intelligence artificielle ;

CONSIDERANT :

- Que la Commune de Cuers a participé à la démarche initiée par le département et notamment aux ateliers d'idéation permettant à identifier les cas d'usage ;

M. DELVALEE – RAPPORTEUR, expose à l'assemblée que le Conseil Départemental a délibéré lors de son Assemblée Départementale du 13 juin 2023 pour un développement équilibré des usages et des services numériques dans le Var.

Cette action fait suite à la mise en place au 1er janvier 2023, d'une coopération public-public signée entre la Région, le Département et 11 EPCI du Var pour poursuivre les travaux communs relatifs à l'aménagement numérique et l'étendre progressivement au développement en commun des usages et des services numériques.

Le Comité de Pilotage d'ADN83 du 24 juin 2025 a décidé d'étendre ce volet à l'accompagnement des collectivités du Var sur les sujets de l'intelligence artificielle.

La démarche comporte une phase d'idéation visant à identifier des cas d'usages, leur expérimentation par un groupe de collectivités volontaires ainsi qu'un volet acculturation.

Dans un esprit de mutualisation et d'innovation au service de l'action publique, le Département souhaite mettre ces solutions à disposition de collectivités partenaires pour mener une expérimentation conjointe visant à évaluer leur pertinence, leur performance et leurs conditions d'intégration.

La Commune de Cuers, intéressée par le potentiel de ces outils, a manifesté son souhait de participer à cette démarche.

La convention a pour objet de définir les modalités de cette collaboration et vise à encadrer juridiquement l'expérimentation qui sera conduite en conformité avec les dispositions de l'IA Act.

Ainsi, deux familles de cas d'usages sont concernées par l'expérimentation :

- **Transcription et synthèse : assemblées, réunions, visioconférences**
 - transcription de comptes rendus d'assemblées et réunions, génération de PV conformes au CGCT
 - compte rendu automatisé, selon divers formats : écrits, visuels.
- **Assistance administrative**
 - assistance à la décision et à la rédaction juridique, veille juridique et réglementaire, recherche intelligente
 - assistance à la rédaction et passation de marchés publics

L'expérimentation vise à :

- Tester la ou les solution(s) en conditions opérationnelles réelles.
- Évaluer leur apport et leur impact sur les services de la Collectivité Partenaire.
- Identifier les conditions de déploiement (techniques, humaines, organisationnelles).
- Consolider un retour d'expérience partagé.

La durée de l'expérimentation est fixée à 6 mois à compter de la signature de la présente convention. Elle pourra être prolongée d'un commun accord.

Le Département met à disposition de la Collectivité Partenaire un accès à la ou les solution(s) IA mentionnées en Annexe 1.

**ENTENDU L'EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

DECIDE :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention pour l'expérimentation de solutions d'intelligence artificielle.
- **DE DONNER** pouvoir à M. le Maire afin de prendre toute disposition, et signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

AINSI DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

La secrétaire de séance

Valérie LUCIANI



Le Maire,

Bernard MOUTTET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 05/04/26 et publié ou notifié le 05/04/26



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulon par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.